



**Projet Paris 2014 : la Contribution de la Fédération de Paris a repris les amendements égalité de la Commission !**

Pour contribuer au Projet municipal pour 2014, la Commission fédérale à l'égalité femmes hommes avait rédigé une contribution thématique articulée en dix propositions ou séries de propositions dont quelques unes figuraient déjà dans la Contribution fédérale.

## PROJET PARIS 2014 :

*Paris en grand,*

*la ville pour tous*

septembre 2013

**Contribution**



Et lorsque les militantes et les militants parisiens ont été invités à affiner la Contribution de la Fédération, les membres de la Commission égalité ont souhaité présenter certains amendements concernant l'espace public, l'entrepreneuriat féminin et l'accès à l'emploi des parisiennes, la santé publique et d'accès facilité à la contraception et l'avortement, la monoparentalité et la lutte contre les violences faites aux femmes et la lutte contre les stéréotypes dans le secteur de la petite enfance.

Après les propositions déjà retenues lors de la phase première de l'élaboration du Projet pour Paris, la Commission fédérale égalité et ses membres peuvent se féliciter d'avoir encore une fois été entendus, car de nombreux amendements ont été repris dans leur intégralité ou au moins partiellement.

Ainsi l'amendement concernant l'espace public a été repris dans son intégralité page 21 ce qui permettra de favoriser son appropriation

également par les femmes.

Concernant l'emploi des femmes, la partie concernant l'entrepreneuriat féminin a été reprise dans son intégralité page 24 permettant ainsi de dynamiser l'emploi féminin et reconnaissant par la même le rôle que jouent les femmes dans la création de l'emploi et dans le développement économique dans la Capitale. Sur la page 30 se retrouvent les propositions concernant les foyers monoparentaux (le plus souvent des femmes avec enfants) avec notamment l'idée de la généralisation des Pôles Parents du 4ème arrondissement. L'amendement proposant de renforcer l'action de la ville en matière de santé publique et d'accès facilité à la contraception et l'avortement a été repris dans son intégralité sur la page 33 donnant ainsi les garanties nécessaires à l'autonomie des femmes et à l'égalité des sexes notamment en matière de contraception et d'avortement et renforçant également la lutte contre les violences faites aux femmes.

Même si tous les amendements n'ont pas été repris dans la version finale du Projet pour Paris, en en reprenant la majeure partie (en plus des propositions retenues dès le départ), la fédération PS de Paris, une fois de plus, montre que l'égalité entre les femmes et les hommes est à la fois une composante essentielle de l'engagement des socialistes parisiens, ainsi qu'une exigence fondamentale pour construire des politiques publiques au service des Parisiennes et des Parisiens.

Pour lire ou relire la Contribution de la Fédération :

<http://p0.storage.canalblog.com/01/94/620924/90407103.pdf>

# HCE | fh

HAUT CONSEIL À L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

### Agenda

La prochaine réunion de la Commission fédérale égalité femmes hommes a lieu :

**Le Jeudi 24 octobre 2013 à 19h30**

Rencontre-discussion

Au Haut-Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes

Inscription obligatoire :

. auprès du SF égalité à l'adresse suivante :

[chris\\_rimbault@yahoo.fr](mailto:chris_rimbault@yahoo.fr)

. avant le 11 octobre 2013

Nombre de places limité.

Pour en savoir plus sur le Haut Conseil :

<http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/>

## Jeudi 10 octobre : investissons nos têtes de listes



Le 10 octobre prochain, comme militantes et militants socialistes partout en France, nous voterons pour désigner nos têtes de liste pour les élections municipales des 23 et 30 mars 2014. A Paris, conformément aux engagements pris par notre tête de liste Anne Hidalgo et notre Fédération parisienne, une chose est d'ores et déjà acquise pour ce qui est des têtes de listes dans les arrondissements : l'objectif de parité dans les candidatures est atteint !

Ceci est une étape indispensable pour permettre l'élection du plus grand nombre de maires d'arrondissement socialistes, toujours avec l'objectif de parité.

En lien avec les engagements d'Anne Hidalgo, le Bureau fédéral du 6 septembre dernier a adopté la motion suivante concernant les candidatures pour les têtes de liste dans les arrondissements, résolument en faveur de la parité, du non-cumul des mandats et du renouvellement :

« Le Bureau fédéral prend acte que les maires sortants qui sont parlementaires ont accepté de ne pas se présenter pour l'investiture des têtes de listes d'arrondissement, ce qui permet de respecter dès 2014 à Paris le principe du non-cumul tel qu'énoncé par la Fédération et Anne Hidalgo.

Notre ambition est d'arriver à la parité des têtes de liste d'arrondissement et des futurs maires d'arrondissement socialistes. Pour cela, le Bureau fédéral a décidé que les arrondissements suivants sont réservés à une tête de liste féminine : 2<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup>, 20<sup>ème</sup>. »

Notons également qu'à l'initiative d'Anne Hidalgo, la liste dans le 5<sup>ème</sup> est conduite par une femme issue de la société civile.

En tant que socialistes parisiennes, nous pouvons donc d'ores et déjà être fier-es de notre candidate Anne Hidalgo et des instances de la Fédération socialiste de Paris que d'avoir ainsi porté haut et fort la parité des têtes de liste en mettant en pratique nos convictions concernant l'égalité entre les femmes et les hommes et donnant ainsi aux Parisiennes toute leur place dans la vie politique de notre ville !

**Aussi, jeudi, votons pour nos candidates et candidats pour les mairies d'arrondissement !**

### Egalité filles garçons à l'école : voici les modules « ABCD de l'égalité » !



Depuis 16 mois, le Gouvernement Ayrault agit en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Cela passe par des politiques publiques fortes, dans tous les domaines. Cela passe également par la déconstruction des stéréotypes genrés qui attribuent aux femmes et aux hommes des rôles sociaux distincts sur le fondement de leur genre. Les études montrent que la lutte contre les stéréotypes genrés peut se faire dès le plus jeune âge.

Aussi, depuis plusieurs mois, Vincent Peillon, Ministre de l'Education nationale, et Najat Vallaud-Belkacem, Ministre des Droits des femmes et Porte-parole du Gouvernement, présentent des outils nouveaux pour cette ambition majeure : après l'introduction d'un module consacré à l'égalité filles garçons dans la nouvelle formation des enseignants (Loi de refondation de l'école) et la mise en place du nouveau service public de l'orientation ayant ambition de valoriser la mixité des filières de formation et des métiers, cette semaine les ministres ont présentés [Les modules « ABCD de l'égalité »](#).

Comme l'ont indiqué les ministres, avec cet « ABCD de l'égalité », il s'agit de « prévenir très tôt les phénomènes d'autocensure comme ceux de violence, donner confiance en eux, aux filles comme aux garçons, pour simplement être soi en ne se laissant pas enfermer dans des carcans et des rôles prédéterminés et inégalitaires, tel est l'objectif d'un tel apprentissage ». Parce que l'égalité filles garçons, femmes hommes, traverse et sous-tend nombres de thématiques, parce qu'elle est l'un des piliers de la République, cet apprentissage à l'égalité se fera dans le cadre des enseignements existants, dans les cours d'éducation artistique, d'histoire, de mathématiques, de sport, etc., et est destiné aux enfants de grande section de maternelle au CM2.

Elaborés avec les acteurs de l'éducation et des droits des femmes, ces modules novateurs sont cette année proposés à plus de 600 classes situées dans une dizaine d'académies (Bordeaux, Clermont-Ferrand, Créteil, la Corse, la Guadeloupe, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Rouen et Toulouse), avant leur généralisation à la rentrée 2014.

Afin de permettre la diffusion de ces modules dans les meilleures conditions, d'une part leur mise en œuvre sera soumise à évaluation tout au long de cette première année, d'autre part les enseignants seront accompagnés pour l'utilisation de ces modules (mise en place de ressources pédagogiques ; dispositif de formation spécifique).

Pour retrouver toutes les informations : <http://www.cndp.fr/ABCD-de-l-egalite>.

Christine RIMBAULT  
Secrétaire fédérale à l'égalité  
chris\_rimbault@yahoo.fr



Andrea FUCHS  
Secrétaire fédérale adjointe à l'égalité  
andrea.fuchs@neuf.fr